



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA DORDOGNE

Préfecture  
Service de Coordination des Politiques  
Publiques et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

*26-2019-01-16-006*

### CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la Dordogne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

**Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** le rapport et les propositions du 8 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

**Vu** les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 14/03/2018 et 14/09/2018 ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 17/07/2018 ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et 29/10/2018 ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Considérant** que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

**Considérant** que les communes du département de la Dordogne ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

**Considérant** que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

**Considérant** que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 29/10/2018;

**Considérant** que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la Préfecture de la Dordogne ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC du Périgord Nontronnais :

- Sur la commune de SAINT FRONT LA RIVIERE :

Identifiant SIS	Nom usuel
24SIS05823	LA BAGUETTE DE BOIS

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

### ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne.

### ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

### ARTICLE 4 : APPLICATION

Le secrétaire général de la Préfecture, les maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Périgueux, le

16 JAN. 2019

Le préfet,

  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Laurent SIMPLICIEN

**ANNEXE 1**  
FICHE SIS DE LA CC DU PÉRIGORD NONTRONNAIS

## Identification

Identifiant	24SIS05823
Nom usuel	LA BAGUETTE DE BOIS
Adresse	Chez Bouteau
Lieu-dit	Chez Bouteau
Département	DORDOGNE - 24
Commune principale	SAINT FRONT LA RIVIERE - 24410
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne scierie, procédant au travail du bois et à l'application de colles et vernis, exploitée de 1960 à juin 2003 par la société La Baguette de Bois sur la commune de Saint-Front-La-Rivière (24). Elle exerçait sur ce site des activités de travail et de vernissage du bois. L'activité était soumise au régime de la déclaration pour les rubriques n° 2410 (atelier de travail du bois) et n° 2940 (application de vernis). Un récépissé de déclaration a été délivré à l'exploitant en date du 21 février 1992. Après une mise en redressement judiciaire en 2002, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé la liquidation judiciaire de ladite société, en date du 19 juin 2003. Puis, la société a été radiée du registre du commerce et des sociétés le 23 novembre 2016.</p> <p>L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 37 588 m2 (source : <a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a>) et se situe dans un environnement rural. Le site est en friche.</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>Le rapport final du mémoire de clôture du site, comprenant une évaluation simplifiée des risques (ESR), transmis à l'ex-DRIRE le 6 avril 2006, a mis en évidence la présence d'arsenic dans les sols, au niveau de l'ancien stockage des déchets, des fosses de débouillage et du local de stockage des produits neufs.</p> <p>La mise en sécurité du site (évacuation de déchets dangereux) a été actée par Procès Verbal de récolement le 26 juillet 2006, dressé par l'Inspection des Installations Classées.</p> <p>Le 21 janvier 2015, la commune de Saint-Front-La-Rivière s'est portée acquéreur de l'ensemble industriel de La Baguette de Bois et a pris toutes les mesures nécessaires pour mettre le site en sécurité et évacuer et éliminer les déchets présents sur le site.</p> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/</a>".</p>

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	24.0029	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=24.0029">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=24.0029</a>

## Sélection du SIS

---

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Pollution avérée des sols en arsenic

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde	522401.0 , 6487651.0 (Lambert 93)
Superficie totale	54422 m <sup>2</sup>
Perimètre total	1092 m

## Liste parcellaire cadastral

---

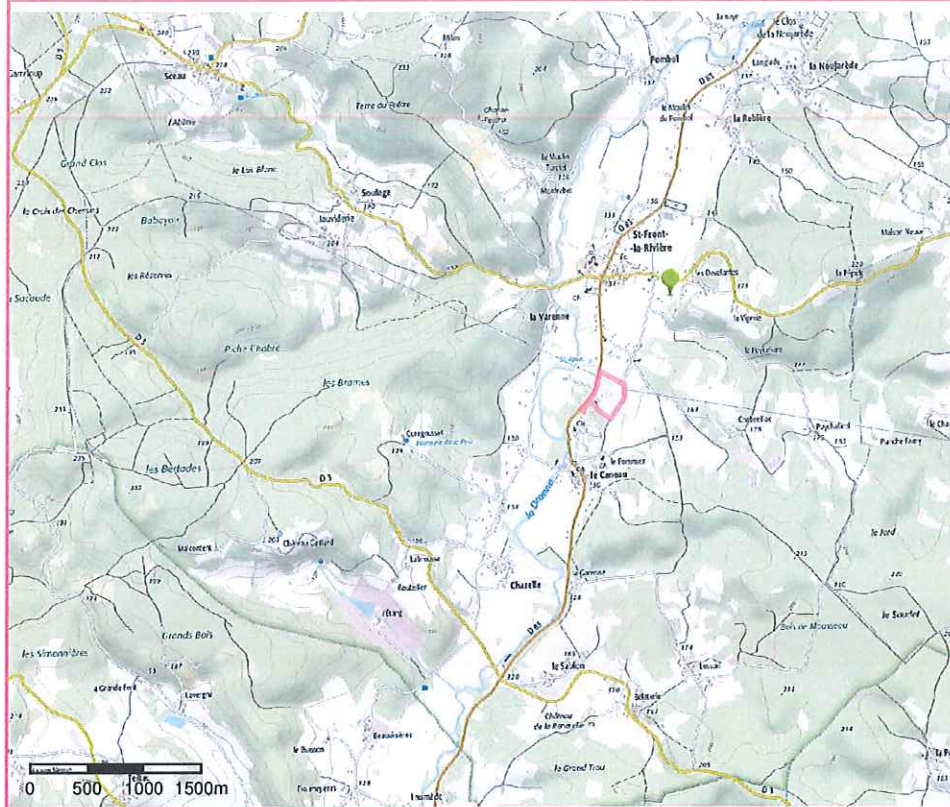
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	50	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1329	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1346	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1349	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1327	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1391	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1390	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1348	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1336	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1326	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1324	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1328	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1347	02/08/2017
SAINT FRONT LA RIVIERE	C	1334	02/08/2017

## Documents

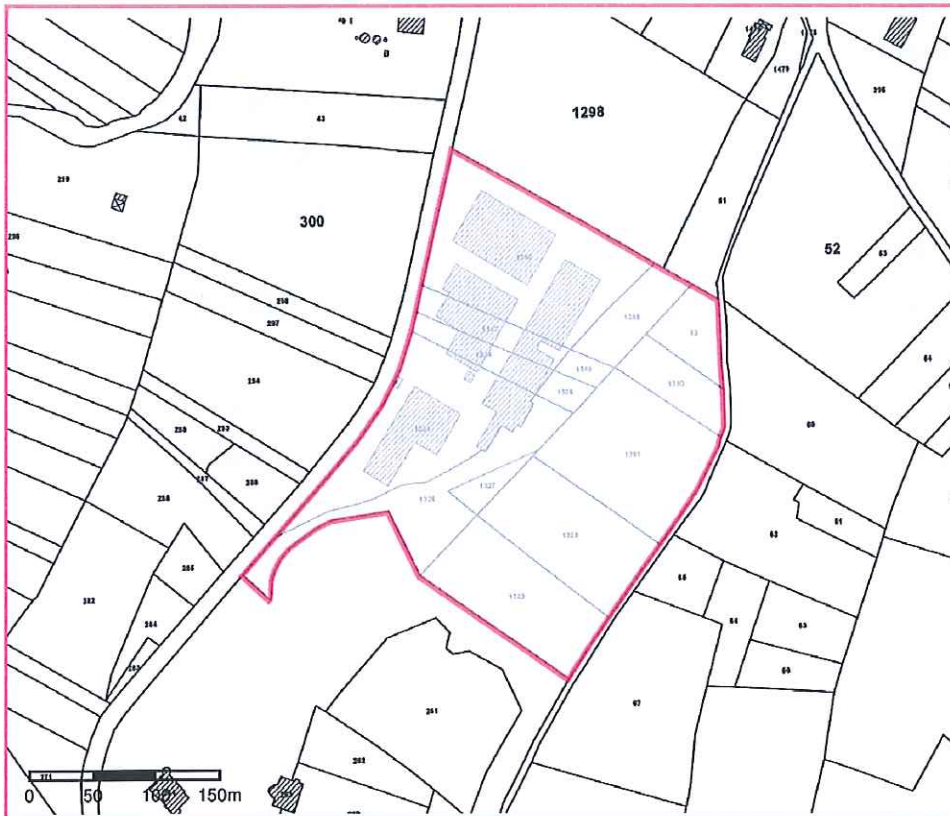
---

# Cartographie



□ Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 24SIS05823



□ Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 24SIS05823